

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 juin 2022

ASSOCIATION LES PETITES BOUCHES

La séance est ouverte à 13h30.

Membres du bureau présents : Jean-Christophe MARY, Nathalie MARY, Camille TRICOT

Le président remercie les élus présents, Mme GAILLARD, représentant les écoles de Vasselín et St Sorlin, ainsi qu'au parent adhérent qui ont répondu à l'invitation.

Le présent Compte rendu sera diffusé dans le prochain flash info.

1. **Bilan Moral 2021/2022**

Pour l'année scolaire 2021/2022, pas de changement pour le contrat choisi avec le traiteur : à savoir un menu 5 composantes (entrée, légumes, protéines, fromage et dessert) avec grammage élémentaire pour Vasselín et un grammage maternelle pour St Sorlin.

Il a été souligné une certaine récurrence des repas ainsi qu'une légère baisse de qualité constaté par le personnel de cantine de Vasselín. L'association prendra contact avec le service qualité du traiteur.

Il a également été abordé la question du gaspillage alimentaire. Une étude sur la quantité de déchet à l'école de Vasselín a été effectuée au mois de juin. Nous attendons le retour de cette étude.

En 2021, nous comptons 61 familles adhérentes.

Le tarif est resté à 3,50€ par repas. La tarification pour les repas de l'année prochaine n'a pas encore été fixée par le traiteur.

Le montant de l'adhésion a été fixé à 5€ par famille et la caution à 100€ par enfant.

Depuis la rentrée de septembre 2021, il a été distribué 7890 repas à 85 enfants inscrits.

Le site mis en place depuis 2019 continue à fonctionner et facilite la gestion pour les bénévoles et les adhérents. On notera cette année quelques petits bugs concernant l'envoi des récapitulatifs des repas aux familles qui ont été résolus.

Sur le plan administratif : les statuts ont été mis à jour et les changements des représentants du compte bancaire de l'association ont été effectués.

Des difficultés ont été rencontrées par l'association à la suite d'un chèque sans provision émis par une famille. N'ayant jamais eu retour de ce chèque par la banque, nous avons appris que l'adressage des courriers s'effectuaient toujours chez la première trésorière de l'association car les changements n'avaient pas été faits. Nous avons remédié à ce problème.

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 juin 2022

ASSOCIATION LES PETITES BOUCHES

Sur les inscriptions : pour chaque inscription d'une semaine de cantine, les familles ont jusqu'au mercredi précédent à 21h pour valider leur choix. Le jeudi les familles reçoivent un mail récapitulatif des jours d'inscription de leur enfant. Les commandes sont passées auprès du traiteur le vendredi matin après réajustement éventuel et listing transmis aux écoles.

Sur le paiement des factures : les factures sont émises aux familles le 1^{er} de chaque mois avec une échéance au 15 du mois. Un mail de rappel de paiement de facture est envoyé aux alentours du 12 de chaque mois. Dans l'ensemble les factures sont payées dans les temps, seul 10% des familles ont un retard régulier.

Il est demandé une nouvelle fois aux familles de respecter les délais de paiement des factures.

Cette année, l'école de Saint Sorlin a accueilli un jeune enfant ukrainien. Ces repas seront pris en charge par l'association jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Sur la discipline : Les règles en matière de discipline ont changé en début d'année sur le plan des mesures à prendre en matière de violences physiques et verbales.

En règle générale, le système de coupons reste d'actualité.

À Vasselin :

Un coupon expliquant le comportement inadapté de l'enfant est adressé aux parents via le cahier de liaison.

- 3 coupons, l'enfant est exclu 1 jour.
- 3 nouveaux coupons, l'enfant est exclu 2 jours.
- 3 nouveaux coupons, l'enfant est exclu 4 jours, etc...

À Saint-Sorlin :

Les mêmes règles sont en vigueur mais la limite des coupons est fixée à 5.

Exceptions :

Les violences physiques (coups, crachats...) envers un enfant ou un personnel encadrant seront automatiquement sanctionnées d'un jour d'exclusion, puis l'exclusion sera doublée en cas de toute nouvelle récidive.

Les violences verbales (insultes) envers un personnel encadrant seront automatiquement sanctionnées d'un jour d'exclusion, puis l'exclusion sera doublée en cas de toute nouvelle récidive.

Cette année, 2 enfants de l'école de Vasselin ont été exclus provisoirement de la cantine.

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 juin 2022

ASSOCIATION LES PETITES BOUCHES

2. Bilan Financier

En début d'année, le bureau a sollicité les 2 communes pour l'obtention de subventions pour financer les frais de gestion de l'association. Les demandes ont été acceptées.

BILAN FINANCIER

CHARGES		PRODUITS	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		SOLDES :	
- Banque postale :	146,45	- solde compte courant : 2021	5989,68
- MAAF assurance :	116,52	- livret A :	16,82
- Webmaster :	72,00	- caisse :	116,50
		SUBVENTIONS	
		- Commune St-Sorlin :	300,00
		- Commune Vasselín :	300,00
		- Cotisations annuelles :	305,00
ACHATS		RECETTES	
- Fournitures :	83,35	- règlements familles cantine :	27620,00
- Traiteur :	27838,93		
TOTAL CHARGES :	28257,25	TOTAL PRODUITS :	28525,00
		BILAN FONCTIONNEL :	267,75
		BILAN FINANCIER :	6123,00

Le bilan fonctionnel correspond au solde des recettes et dépenses dans l'année en cours :

Nous avons reçu 27615 euros de paiement familles, 600 euros de subventions des mairies et 305 euros de cotisation annuelle des familles.

Ce qui nous a permis de subvenir aux frais de fonctionnement ci-dessus et détaillés dans le document ci-après.

Les frais de traiteur se sont élevés à 27838,93 euros et les frais annexes à 83,35 euros.

Le bilan financier correspond au solde trésorier de l'association :

Il rassemble un livret A, une caisse et un compte courant ci-dessus détaillés

SUIVI DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES ANNUELLES

MOIS	TRAITEUR	BANQUE	ASSURANCE	WEBMASTER	FOURNITURES	Fournisseur fournitures	TOTAL ACHATS DU MOIS
SEPTEMBRE	3953,83	294		72	24,34	Poste(17,45)+Inter(6,89)	4078,57
OCTOBRE	3224,02				11,6	Gf	3235,62
NOVEMBRE	3018,79						3018,79
DECEMBRE	2390,86				30,41	Poste(30,41)	2421,27
JANVIER	3552,21	294	116,52				3698,13
FEBVIER	1852,96	580					1910,96
MARS	4289,88	29,65			10	Inter	4329,53
AVRIL	2046,79				7	(Gf)	2053,79
MAI	3509,39						3509,39
JUIN							0,00
JUILLET							0,00
AOUT							0,00
TOTAUX ACHATS/FRNS	27838,93	146,45	116,52	72,00	83,35	Dépense annuelle :	28257,25

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 juin 2022

ASSOCIATION LES PETITES BOUCHES

3. Perspectives 2022/2023

Les municipalités continueront à gérer les exclusions.

Aucune subvention ne sera demandée aux communes.

L'association ayant un bilan financier bénéficiaire, il a été décidé de redistribuer une partie de l'argent aux familles. Les modalités de cette redistribution restent à définir.

L'adhésion restera à 5€ par famille et la caution à 100€ par enfant.

À la suite de problèmes rencontrés avec les paiements par chèque, il a été décidé que le règlement des factures pour l'année 2022-2023 serait effectué uniquement par virement bancaire. Cette mention sera inscrite au règlement intérieur.

Cette année encore, certaines familles ont régulièrement inscrit leurs enfants après la date butoir, occasionnant des difficultés de gestion des commandes de repas à la secrétaire de l'association. Il a donc été décidé qu'au quatrième retard non justifié par une cause impérieuse (maladie, entretien d'embauche, décès...), les inscriptions ou les modifications d'inscription à la cantine pour la semaine seront impossibles. Cette mention sera inscrite au règlement intérieur.

Une permanence aura lieu le 1er juillet 2022 de 16H30 à 18H30 pour les inscriptions 2022/2023.

La séance est levée à 15h00.

Pour le bureau :

Jean-Christophe Mary, Président

Camille Tricot, secrétaire